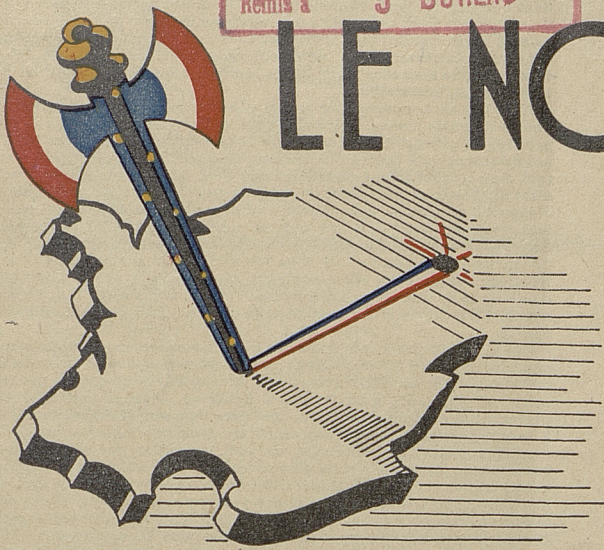


MINISTRE DE LA GUERRE
SERIE
5 OCT. 1943
HH183
Remis à 5^e BUREAU



LE NOUVELLISTE

ORGANE DE LIAISON
MENSUEL DES PRISONNIERS
DE GUERRE DU STALAG VIJ

REDACTION: P. Boutet, C. Maffre, C. Cassier.

IMPRESSION: L. Sollier, E. Level.

LETTRE DU MARECHAL PETAIN AUX PRISONNIERS DU STALAG VI J



LE MARECHAL PETAIN

VICHY, le 9 Juillet 1943.

Mes chers amis,

J'ai eu connaissance de votre
généreuse et courageuse attitude lors des ré-
cents sinistres de la région rhénane.

Vous avez su gagner l'estime et
le coeur de la population au sauvetage de
laquelle vous avez contribué.

Votre geste m'honore autant
qu'il vous honore par sa spontanéité et sa
noblesse. Vous devez y trouver votre récom-
pense.

Cependant, j'ai tenu à vous dire
à tous mes affectueuses félicitations.

Ph. Pétain

Aux Prisonniers du STALAG VI J.

Fac-similé en 1/2 grandeur de la lettre reçue

Editorial en page 2

40 p 1097 Re

DE L'ESPRIT DES CAMPS

Ce journal n'est pas encore tel que je le voudrais ; il n'est pas encore le reflet de la vie et de l'activité du stalag, ni la synthèse de vos pensées et de vos préoccupations. Un retard dans la publication du numéro d'août, retard seulement imputable aux circonstances, nous a obligés à mettre celui-ci sous presse avant que nous soient parvenues les réponses aux questions posées et aux suggestions émises. Notre journal est daté du 15 de chaque mois, mais jamais encore vous ne l'avez reçu aux environs de ce jour. J'essaie d'obtenir de lui cette exactitude et cette politesse, mais ce n'est pas facile. A l'heure où j'écris ces lignes j'ai le ferme espoir de les voir imprimées et prêtes à vous être livrées dès le 10 septembre, de façon à ce qu'elles vous parviennent au plus tard le 20, mais j'ignore encore si cet espoir sera une réalité. Je suis donc contraint de vous soumettre ce second spécimen dans l'ignorance complète de l'effet que le précédent a pu faire sur vous. Mais, je vous le répète encore, n'hésitez pas, dites-nous bien franchement ce que vous voulez, ce qui vous déplaît, ce qui vous plaît ; ce journal n'est pas le mien, il est le vôtre, le nôtre et je n'ai pas l'intention de le transformer en tribune personnelle.

Une chose me fait plaisir : nos camarades qui ont troqué leur état de prisonnier contre un statut de travailleur libre nous demandent s'ils peuvent continuer à recevoir le « Nouvelliste ». Cela me fait plaisir ; non pas que je considère ce désir comme un hommage personnel (ils ignorent qui je suis, mes nouvelles fonctions et, à juste raison, s'en moquent éperdument), mais parce qu'il est la preuve qu'ils ressentent le besoin de garder le contact. Et ce journal, qu'autrefois ils négligeaient, pour lequel ils n'avaient pas assez de mépris et d'indifférence, au moment de le quitter ils s'aperçoivent soudain qu'il pouvait avoir un certain prix, en dépit de tous ses défauts et de toutes ses imperfections, et qu'il représente quand même quelque chose.

On parle beaucoup de « l'esprit des camps » (ou plus communément et d'une façon vicieuse et peu harmonieuse de « l'esprit prisonnier » ou du « mouvement prisonnier »), et le titre d'« ancien prisonnier » est à l'honneur. Il était autrefois synonyme de « crosse en l'air » et autres gentilles, mais il est devenu maintenant presque un titre de gloire ; et le monsieur qui peut s'en parer croit vraiment qu'il est « quelqu'un d'autre », un être à part et qu'il a des quantités de droits.

L'esprit des camps est une réalité indéniable ; il s'est évadé, par delà les barbelés, et chacun en parle, loin d'eux, avec plus ou moins de sincérité et de compétence. Il est un esprit d'équipe. Mais est-il bien certain qu'il survive à la dissolution du camp ? Lorsqu'un membre quitte l'équipe, est-il bien certain qu'il en conserve l'esprit ? Parce qu'il a fait partie de l'équipe est-il bien certain qu'il soit bien représentatif de son esprit ? Je ne le pense pas, pas obligatoirement. Une communauté, quelle qu'elle soit, est composée dans sa majorité d'individus moyens. Or, le caractère de l'individu moyen est d'être sans véritable originalité, sans esprit propre marqué ; il subit les influences extérieures sans véritable défense personnelle et il épouse facilement les sentiments qui régissent le milieu dans lequel il se trouve placé : changez-le de milieu, il changera d'esprit.

Nous entendons dire souvent : il faudrait un ancien prisonnier pour diriger tel mouvement ou tel organisme. Ceux qui parlent ainsi ont raison, mais ils imaginent trop, parce qu'ils sont encore sous l'influence de leur milieu et qu'ils oublient les contingences diverses qui sont étrangères à ce milieu, que le prisonnier libéré a gardé l'ancien esprit. Je crois, je crains que trop souvent ce ne soit pas vrai. Libéré depuis un an ou même davantage, l'ex-prisonnier est repris par la vie civile qui, immédiatement, le marque ; certes, il pense encore à ses anciens camarades, mais, peu à peu, ses sentiments changent ; il finit par croire qu'il doit sa libération à sa valeur propre, même lorsqu'il n'y est pour rien ! Il plaint toujours ses anciens compagnons mais parfois il songe intérieurement : « Baste ! qu'ils fassent comme moi, qu'ils se débrouillent ! ». Puis, la vie est dure, tout est rare et cher ; le prisonnier a beaucoup d'appétits, il a été tellement privé de ce qui fait la vie douce et plaisante ; il croit que la société est en retard avec lui et qu'il a acquis des droits sur elle. Donnez-lui une place importante dans laquelle il sera à même de venir en aide à ses anciens compagnons d'équipe ; s'il est de caractère veule, il sera tenté de négliger ses devoirs professionnels pour ses satisfactions personnelles ; s'il est ambitieux et sans scrupule, il sera tenté de se servir de la misère qu'il doit soulager comme d'un tremplin providentiel.

Les souffrances, les jours mauvais sont vite oubliés ; il reste surtout le souvenir des bons moments, des heures de rire qui sont les accidents colorés dans une grisaille qui confond tout. Et le libéré arrive à penser que, à côté de ses ennuis à lui, qui sont réels, le prisonnier n'est pas si malheureux que cela ; il a des cigarettes, il reçoit des colis ; et l'esprit des camps s'en va, cet esprit fait de camaraderie, de désintéressement, de solidarité (oh ! pas de façon absolue bien sûr, mais beaucoup mieux que dans la vie courante !), et tout s'oublie, tout s'efface.

Avant l'« ancien prisonnier », il y a l'« homme » et certains civils, qui n'ont pourtant jamais connu notre vie, sont certainement plus près de nous, plus proches de cet esprit des camps que beaucoup de libérés. Pourtant, lorsque nous pensons qu'il faudrait un ancien prisonnier à tel poste nous n'avons pas tort, mais il faut surtout considérer que c'est au nom d'un principe, et qu'il n'est ni absolu, ni intangible. Or, trop de gens font état de cette dénomination d'« ancien prisonnier » ; ils en font état dans des buts qui ne sont pas toujours très purs, et pour des fins qui ne sont pas très belles et désintéressées. Souvenons-nous de l'emploi qui a été fait, après l'autre guerre, du titre d'« ancien combattant », de tous les abus qu'il a couverts ; il a servi de tremplin électoral et a été le prétexte de la division et de l'affaiblissement d'une force qui aurait pu faire quelque chose. Nous assistons, sous un autre vocable, à la même manifestation et je crois que, d'avance, nous devons nous méfier.

Nous n'avons pas à rougir d'avoir été prisonniers, mais nous n'avons pas non plus à en être tellement fiers ; ce n'est pas infamant, mais ce n'est pas tellement glorieux. Nous avons des droits à faire respecter parce que ces trois ans d'absence sont un lourd handicap, mais il faut admettre qu'en dehors de nous il y a en France des gens de cœur et de valeur. On cherche à nous flatter pour adoucir nos rancœurs et calmer nos révoltes et l'on parle de nous comme d'une élite. Or, on est prisonnier par l'effet d'un hasard malchanceux et non à la suite d'un choix, d'une sélection. Il y a parmi nous des paresseux et des travailleurs, des braves et des peureux, des voleurs et des gens honnêtes, des avarés et des prodiges, des sages et des ambitieux, tout un monde en somme. Les qualités que l'on nous reconnaît, qualité d'un groupe, d'une équipe, ne valent, je le crains bien, que pour le groupe, l'équipe, mais ne s'appliquent pas forcément aux individus de ce groupe, de cette équipe. Lorsque nous serons tous rentrés chez nous, lorsque nous serons dispersés, nous nous oublierons, mais surtout nous oublierons les vertus de notre état. Seuls ne les oublieront pas ceux qui, sincèrement, volontairement, feront un effort. Et c'est justement un effort de ce genre que je me plais à voir dans cet intérêt que manifestent soudain les transformés pour le « Nouvelliste ». Ce n'est peut-être qu'un réflexe. On ne quitte pas sans un serrement de cœur toute une période, même mauvaise, de sa vie. Un adieu est toujours empreint de tristesse. Les libérés que nous avons vu partir n'ont jamais manifesté une joie complète. Ils laissent toujours derrière eux un regret : regret des amitiés, mais aussi regret d'un grandeur, d'une acceptation muette et belle, d'un esprit qu'ils ne retrouveront pas. Le regret de cette grandeur, de cet esprit, les transformés le ressentent bien davantage, eux qui ne vont pas chez eux. Ils le ressentent confusément peut-être, mais, d'instinct ou volontairement, ils ont fait leur choix. Ils refusent le côté des travailleurs civils qui nous ont trop souvent déçus par un esprit, une tenue et une indifférence qui nous sont trop étrangers et qui, à nos yeux, ne représentent pas le vrai visage de la France. Ils aperçoivent le danger et ils ne veulent pas être confondus avec eux, ils veulent garder le bénéfice de leur malheur ; l'agrandissement intérieur. Et ce qui me réjouit dans cet intérêt subit des transformés pour le Nouvelliste, c'est ce réflexe ou cette volonté de résister à l'influence de leur nouveau milieu qu'ils sentent de qualité inférieure au nôtre. Ils veulent garder l'esprit des camps.

Cette nouvelle mission qui incombe au « Nouvelliste » nous remplit de crainte. Serons-nous à la hauteur de notre tâche ? Serons-nous être le reflet de cet esprit des camps qui fait notre force ? Ce reflet sera-t-il assez fort, assez puissant, assez dynamique pour influencer nos camarades, pour les garder des tentations extérieures et les conserver tout proches de nous par le cœur et l'esprit ?

Cela dépend de nous tous. Cela dépend de la façon dont ce journal saura être « nous ».

Pierre BOUTET.

NÉCROLOGIE

Fournier Mathurin, VI A 17187, Kommando 1.204, né le 1.3.1904, à Marseillan (Hérault), décédé le 1.5.43 à l'hôpital Haus Schlur à Essen, demeurant à Marseillan (Hérault).

Mauriès Hubert, VI G 7599, Kommando 860, né le 15.5.1908 à Paris, décédé le 4.5.43 à l'hôpital de Gerresheim, demeurant à St-Bonnot, par Prémery (Nièvre).

Marre André, Lieutenant, Oflag III.C/1.022, né le 1.4.1906 à Evreux, décédé le 11.5.43 à l'hôpital de Gerresheim, domicilié à Paris.

Mallassiné Michel, VI H 45, Kommando 1.204, né le 11.12.17 à Quistrehem, décédé le 15.5.43 à Essen, demeurant Cour Normand à Cabourg (Calvados).

Noyade

Delepierre Paul, VI J 1.780, Kommando 214, né le 20.3.07 à Lambersart, décédé le 19.5.43 au Réservoir-Lazarett de Suchteln, demeurant à Lille (Nord), 10, Place de Béthune.

Boule Sylvain, VI B 12.063, Kommando 837, né le 8.8.06 à Polignac, décédé le 6.6.43 à l'hôpital de Gerresheim, demeurant à Merdrignac (Côtes-du-Nord).

Bombardement

Farbeau Roger, XII C 4.860, Kommando 864, né le 4.5.19 à Segrey, décédé le 11.6.43 à Gerresheim, demeurant à Thery, commune de Chonday (Indre).

Delier Raymond, 124/6.948, Kommando 629, né le 28.5.15 à Chatillon (Eure-et-Loir), décédé le 12.6.43 à Düsseldorf, demeurant à Chatillon (Eure-et-Loir).

Bombardement.

Dallet André, 204/3.372, Kommando 1.426, né le 25.10.09 à Neuville, décédé le 23.6.43 à Marien Hospital de Mülheim, demeurant rue de la Gare, à Neuville (Seine-Inférieure).

Bombardement.

Pilot Albert, 204/21.397, Kommando 1.204, né le 31.12.05, décédé le 9.7.43 à Essen-Borbeck, demeurant à Varennes, par Noyon (Oise).

Noyade

Huvelle Lucien, 13.216, Kommando 618, né le 22.12.11 à Raucourt (Nord), décédé le 16.7.43 à Düsseldorf, demeurant rue Visin, à Ghissignies, par Le Quesnoy (Nord).

Noyade

Meunier René-Paul, VI F 37.712, Kommando 536, né le 25.1.11 à Vimy (Aisne), décédé le 25.7.43, à Düsseldorf, demeurant à Vimy (Aisne).

Noyade

Gautheron Désiré, 124/3367, né le 28.6.17, Kommando 517, décédé le 25.7.43 à Düsseldorf, demeurant 19, rue P. Bert, Ste-Savine (Aube).

Noyade.

Cousin Roger, 124/14.072, Kommando 633, né le 28.6.08 à Paris (12e), décédé le 25.7.43 au Städtkrankenhaushalten de Düsseldorf, demeurant 62, Avenue de la Gare, à Montereau (Seine-et-Marne).

Guillat Louis, VI F 35.000, Kommando 1.502, né le 4.1.05 à Plavignac (Hte-Vienne), décédé le 26.7.43 à Essen-Delwig, demeurant à La Rousselle, par Plavignac (Hte-Vienne).

Bombardement.

Astruc Albert, VI F 20.666, Kommando 1.305, né le 10.7.10, décédé le 31.7.43 à Hilden, demeurant à La Fantaisie, par St-Julien-du-Puy (Tarn).

Bombardement

Salanié Jean, 20.630, Kommando 1.305, né le 26.7.18 à Lherm, décédé le 31.7.43 à Hilden, demeurant à Pechaurie, par Lherm (Lot).

Bombardement

Rosa Joseph, XII A 30.881, Kommando 760, né le 6.7.06, à Barsio (Italie), décédé le 1.8.43 à Eppinghoven, demeurant à St-Martin-Fontenay, par May-sur-Orne (Calvados).

Noyade

Robert Marcel, VI C 22.229, Kommando 628, né le 3.3.18, à Douzillac, décédé le 1.8.43 à Düsseldorf, demeurant à Douzillac (Dordogne).

Bombardement.

Berga Henri, VI B 11.241, Kommando 1.305, né le 23.3.16 à Essagel, décédé le 1.8.43 à Hilden, demeurant à Dascave, par Caltelnaud-d'Estretoufons (Hte-Garonne).

Bombardement.

Sevestre Roger, VI B 13.025, Kommando 1610, né le 7.12.04, décédé le 1.8.43 à Remscheid, demeurant à Nanterre, Avenue Georges Clémenceau (Seine).

Bombardement

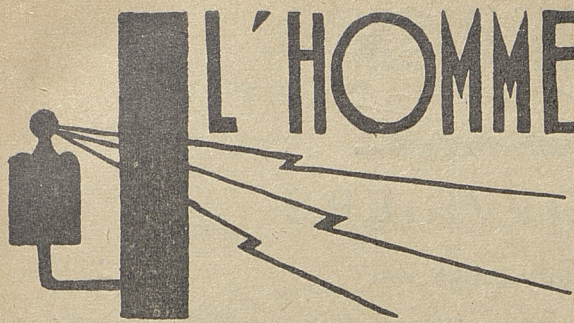
Wulffaert Louis, XVII A 74610, Kommando 1614, né le 14.5.17, décédé le 1.8.43 à Remscheid, demeurant à Paris, 52, Boulevard Mortier.

Tentative de sauvetage

au cours d'un bombardement

Margossian Joseph, 856, Kommando 1.204, né le 31.7.05, décédé le 16.8.43, au Réservoir-Lazarett d'Essen, demeurant 9, rue d'Oxford, à Cannes (Alpes-Maritimes).

RECTIFICATIF. — Dans le Nouvelliste n° 49 (15 mai 1943), p. 10, lire : Veau Elie, mle 4161/122, demeurant au domaine de Jean Dugay, commune de Beychac-et-Cailleur (Gironde),



L'HOMME DE CONFIANCE VOUS PARLE.

Départ de nos Officiers-Conseils.

Le Capitaine Raffalli et le Lieutenant Launey viennent d'être mutés subitement, l'un à la Région IX, l'autre à la Région V.

Leur présence depuis trois mois dans notre région, et en particulier, leur séjour prolongé dans notre stalag, nous avaient permis de les connaître et d'apprécier leur très actif dévouement et leur vif désir d'améliorer constamment notre sort.

Ils m'ont chargé de vous dire combien ils regrettaient de quitter notre région au moment où ils commençaient à connaître les Stalags dont ils avaient la charge, où ils allaient pouvoir, après l'inévitable et nécessaire prise de contact, faire réellement du travail utile. Ils m'ont également chargé de bien vous préciser qu'ils n'étaient ni libérés, ni affectés à la Délégation de Berlin, mais simplement mutés dans d'autres stalags.

Je tiens à leur dire ici tous les regrets que nous cause leur départ, et à leur exprimer toute notre gratitude pour leur action et pour les conseils qu'ils ont bien voulu nous donner durant leur séjour parmi nous.

Dons du Gouvernement français.

Lors d'une prochaine répartition de vivres de la Croix-Rouge, il sera distribué, à raison de un colis pour trois hommes, des colis de vivres achetés à la Croix-Rouge américaine, au prix de 150 fr. pièce, par ordre du Maréchal Pétain.

Par suite du manque d'emballage, les colis n'ont pu être refaits avec des emballages français, mais ils constituent effectivement un don de la France à ses prisonniers.

Envois d'étiquettes-colis à des personnalités, oeuvres

La plupart des prisonniers de guerre qui envoient des étiquettes à des personnalités officielles, des oeuvres ou des maisons de commerce pour demander des colis, ne sont pas nécessairement.

En raison de la pénurie actuelle des denrées, cette pratique regrettable risque de priver de colis un certain nombre de prisonniers effectivement sans ressources ou sans famille.

Il est donc instamment demandé à ceux qui reçoivent un nombre de colis normal, de s'abstenir, à l'avenir, de ces envois qui risquent de priver des camarades défavorisés des colis auxquels ils ont droit.

La Direction du Service des Prisonniers de Guerre fait connaître, d'ailleurs, que les étiquettes envoyées dans ces conditions seront retournées à l'expéditeur.

Je rappelle de nouveau à nos camarades sans ressources ou sans famille, qui ne reçoivent pas de colis, qu'ils doivent :

10. — S'ils sont sans ressources : adresser leurs étiquettes à leur famille qui peut les remettre, en vue de l'expédition de colis gratuits, à une œuvre agréée de son choix, dans le département de sa résidence actuelle.

20. — S'ils sont sans famille : envoyer au Délégué Départemental : de la Croix-Rouge française pour la zone non occupée, du Comité central d'Assistance pour la zone occupée, de leur département d'origine, une première étiquette et une carte réglementaire de correspondance munie de son coupon-réponse.

Cette carte doit mentionner notamment, les noms et prénoms, la date et le lieu de naissance de l'intéressé, l'adresse de son domicile à la mobilisation.

Le département d'origine est, au choix de l'intéressé, soit celui où il est né, soit celui où il résidait au moment de la mobilisation.

Le Délégué départemental décide, après enquête, si le prisonnier doit être secouru ou non.

Dans l'affirmative, il détermine l'œuvre ou la personne chargée de secourir le prisonnier et fait connaître à ce dernier, l'adresse à laquelle il devra, désormais, faire parvenir ses étiquettes.

Destination donnée aux colis des camarades libérés

Il est rappelé une nouvelle fois que les libérables qui désirent que leurs colis soient, après leur départ, envoyés à un de leurs camarades, au lieu d'être retournés en France, à l'expéditeur, doivent nécessairement établir une procuration au nom de ce camarade ; cette procuration doit être transmise aux services de la poste-paquets, où le nom et le numéro matricule du bénéficiaire sont portés sur la carte du libéré.

Faute de ces formalités, les colis sont automatiquement renvoyés à l'expéditeur, en France.

Colis arrivant au nom des P. G. transformés.

Les « Transformés » qui, disposant encore, après leur transformation, de quelques étiquettes-colis, continuent d'en envoyer à leur famille en France, sont priés de toujours faire figurer sur ces étiquettes leur numéro matricule de prisonnier et non leur adresse de « transformé ». Seule cette indication peut permettre un acheminement rapide et relativement sûr, des colis.

Service des Journaux.

Irregularité des arrivages : Depuis deux mois environ, par suite des difficultés de transport, les journaux arrivent très irrégulièrement au stalag. Ils ne séjournent pas plus d'une journée au camp pour le tri, avant d'être expédiés dans les kommandos. Certaines livraisons arrivent avec dix ou quinze jours de retard, (par exemple : Illustration du 7 août arrivée 4 jours après celle du 14 août) mais finalement les pertes sont minimes.

Renouvellement des abonnements pour le trimestre Septembre-Octobre-Novembre. — Malgré l'avis paru dans la circulaire N° 74 du 9 juin 1943, beaucoup de kommandos n'ont pas expédié leurs listes d'abonnements dans les délais prescrits, et nous n'avons pu, à notre grand regret, accepter leurs commandes.

Il est rappelé que seuls les journaux figurant sur le nouveau tarif de juin sont autorisés. Pour les régionaux, à l'exception de L'Ouest-Eclair, avec ses éditions de Rennes, Nantes, Quimper, La Roche-sur-Yon, Saint-Brieuc et Vannes, il ne peut être livré que l'édition centrale.

Communication de l'U. C. J. G.

Certains abus ayant été constatés, certains kommandos faisant des demandes trop fréquentes sous des signatures différentes, l'U. C. J. G. (Y.M.C.A.) de Genève nous avise qu'à l'avenir, dans un souci d'équité et pour permettre une répartition plus équitable des articles de sport, des instruments de musique, etc., toutes les demandes devront passer par l'intermédiaire des Hommes de Confiance Principaux des Stalags. Les demandes individuelles ne pourront plus être prises en considération.

En conséquence, je me tiens à la disposition de tous les camarades (en règle générale, les commandes doivent être faites au nom du kommando tout entier) qui désirent recevoir des envois de Genève.

Communication de la Croix-Rouge française.

Comité Central d'Assistance aux Prisonniers de guerre.

La Croix-Rouge Française (Comité Central d'Assistance aux Prisonniers de Guerre, 31, Bd de la Tour-Maubourg, Paris), nous fait la même communication que l'U.C.J.G. et nous demande de bien vouloir centraliser toutes les demandes d'instruments de musique, d'articles de sports et de livres. En outre, il serait préférable que soit précisé : pour les instruments de musique, les particularités désirées (clés, registre, etc) ; pour les partitions de musique, la composition de l'orchestre, le genre de musique ; pour les partitions de chant, les indications de ténor, baryton, basse.

Nous sommes à votre entière disposition pour toutes vos demandes.

Adjudant Edouard QUIDEL,

Homme de Confiance Principal du Stalag VI J

Communication des Amitiés Africaines.

Par suite d'une nouvelle organisation, les Amitiés Africaines ont dû, revenant à leurs buts statutaires, se limiter désormais à l'assistance aux Nord-Africains et aux Coloniaux, à l'exclusion des prisonniers.

Bien que cette décision nous ait profondément peiné, nous devons l'accepter. Toutefois, s'il ne nous est plus possible à l'avenir de continuer nos envois de colis de denrées alimentaires aux prisonniers, nous ne renonçons pas à notre rôle d'assistance morale, et nous nous efforçons de répondre, comme par le passé, à toutes les demandes que vous nous adressez, à l'exclusion de denrées alimentaires.

10 — Nous tiendrons nos engagements vis-à-vis des prisonniers que nous avons adoptés en leur faisant parvenir des colis confectionnés par les soins d'une œuvre agréée et que nous dédramatiserons.

20 — En ce qui concerne les commandes qui nous ont été adressées directement par les prisonniers et pour lesquelles nous avons reçu différentes sommes. Ces commandes seront exécutées également par les soins d'une autre œuvre, mais nous prions les intéressés de ne plus nous adresser de mandats, ni de commandes auxquelles il ne pourrait pas être donné suite. (Les commandes peuvent être adressées à : M. le Directeur des « Œuvres de l'Hôtel-de-Ville » et devront porter la mention « abonné précédemment aux « Amitiés Africaines »).

30 — Les étiquettes de prisonniers nécessaires qui nous ont été adressées par les hommes de confiance seront honorées mais nous ne pourrions pas continuer. Les hommes de confiance sont donc priés de ne plus nous envoyer d'étiquettes.

C'est avec une profonde peine que nous abandonnons cette branche de notre activité. Pendant près de 3 ans, nous n'avons cessé de témoigner aux Prisonniers Français notre reconnaissance et notre affection. Nous avons été récompensés par les marques de sympathie qu'ils nous ont manifestées en plusieurs occasions et qui nous ont été très précieuses. Nous les en remercions sincèrement, c'est notre meilleure récompense.

(Copie d'une lettre reçue le 6/8/43)

SOLIDARITÉ

L'Homme de Confiance de la Compagnie 6/488 tient à faire connaître de tous l'esprit de solidarité dont a fait preuve le kommando 1615 d'Hasten lors de l'attaque aérienne sur Remscheid. Sur l'initiative de leurs Chef de Camp et Homme de Confiance, Messieurs Marola et Raynal, nos camarades d'Hasten ont apporté aux sinistrés de chez nous un secours immédiat en vivres, vêtements et abri. Je cite également le kommando 1607 de Wermelskirchen qui, dans un bref délai, nous a fait parvenir une quantité importante de vivres. J'adresse à ces deux kommandos, ainsi qu'à tous ceux qui ont apporté une aide aux sinistrés, mes sincères remerciements.

L'esprit « Prisonnier » n'est pas un vain mot. Nous pouvons pour l'avenir nous en réjouir.

J. MOUSSERON.

PETITES ANNONCES. — Violon à vendre, bon état. S'adresser à Pierson Maurice, Homme de Confiance, Lazarett de Gerresheim.

AVIS. — Toute la correspondance doit être adressée à la « Rédaction du Nouvelliste » sous couvert de l'Homme de Confiance Principal du Stalag VI J.

CENTRE D'INFORMATION



LES JARDINS OUVRIERS

LOIS DES 31 OCTOBRE ET 30 NOVEMBRE 1941



Dès leur retour en France, de nombreux camarades éprouveront le besoin de cultiver un jardin, il n'est donc pas inutile qu'ils connaissent les dispositions légales susceptibles de leur assurer la jouissance d'un lopin de terre.

Le jardin est un lieu de délassément et constitue une petite exploitation maraîchère dont le produit n'est pas négligeable pour le budget d'une famille modeste. Dans les villes industrielles, il n'est pas possible d'annexer aux grands immeubles des terrains susceptibles d'être transformés en jardins. Mais il n'est pas rare de voir se constituer, dans le voisinage, des associations de jardins ouvriers. Ces sociétés ont toujours été encouragées par l'Etat ; elles bénéficiaient, notamment,

d'exemptions fiscales et pouvaient obtenir des prêts à taux réduits. Les événements de 1940 et les difficultés qui en sont résultées pour le ravitaillement de la population, ont mis en relief l'utilité de ces organismes dont l'œuvre a pris maintenant un essor considérable, grâce à de nouvelles mesures édictées en leur faveur par les pouvoirs publics.

LOI DU 31 OCTOBRE 1941.

La loi du 31 octobre 1941 contient toute une série de dispositions qui facilitent la création de nouveaux jardins et garantissent ceux qui les cultivent contre le risque d'être privés du fruit de leur travail du fait d'un congé qui leur serait abusivement signifié par le propriétaire. Des avantages pécuniaires ont, d'autre part, été accordés aux jardiniers, ainsi que des facilités pour se procurer les plants et les semences dont ils ont besoin.

Jardins visés par la loi. — Ce sont ceux qui sont cultivés par des chefs de famille en vue des seuls besoins de leur foyer, à l'exclusion de tout but commercial. Leur superficie doit être en rapport avec le nombre des membres de la famille ; la moyenne admise est de deux cents mètres carrés environ pour une personne.

Nomenclature des jardins.

Jardins ouvriers, ceux qui sont mis à la disposition de l'exploitant par une association ou une société agréée par le Secrétaire d'Etat au Travail ;

Jardins industriels, ceux qui sont concédés par une société industrielle aux membres de leur personnel ;

Jardins ruraux, ceux qui sont concédés par une entreprise agricole aux membres de leur personnel ;

Jardins familiaux, ceux que les exploitants se sont procurés par leurs propres moyens.

Les associations ou sociétés de jardins ouvriers ne peuvent être admises au bénéfice des dispositions légales que si leurs statuts sont conformes à des statuts-types, arrêtés par le Secrétaire d'Etat au Travail, et si elles ont reçu l'agrément de ce même Secrétariat, qu'une loi du 22 décembre 1941 a chargé de toutes les questions relatives aux jardins ouvriers.

Les sociétés de secours mutuels qui constituent une association de jardins ouvriers agréée par le Préfet sont assimilées aux associations agréées.

Tout travailleur, désireux de cultiver un jardin, a intérêt, au cas où l'entreprise qui l'emploie n'aurait pas créé d'organisation à cet effet, à s'adresser à une société de jardins opérant dans sa région ; l'indication des sociétés existantes peut être obtenue dans les Mairies, Préfectures, Maisons de Secours National ou à la Ligue du Coin de Terre et du Foyer, 11, Rue Saint-Romain, à Paris.

Réquisitions.

L'innovation essentielle de la loi du 31 octobre 1941 consiste dans la possibilité qui est donnée aux sociétés, et le cas échéant, aux intéressés eux-mêmes, lorsqu'il ne leur aura pas été possible d'obtenir l'accord amiable du propriétaire, de se faire attribuer par voie de réquisition des terrains INUTILISES. Les demandes sont adressées aux maires, elles peuvent porter sur des terrains sis dans la commune où résident les bénéficiaires ou dans les communes voisines. Les attributions sont faites par un arrêté du Préfet qui fixe les modalités de la réquisition et, notamment, le taux de la redevance à servir au propriétaire ; elles sont valables, en principe pour un an, mais peuvent être prorogées ; l'article 20 de la loi édicte d'ailleurs la prorogation automatique de celles qui sont actuellement en cours jusqu'à la publication du décret fixant la date de cessation des hostilités.

Conditions des congés.

La loi prescrit que tous les locataires de jardins ouvriers ou familiaux, sous la seule réserve qu'ils exploitent effectivement le terrain, pourront obtenir du juge de paix leur maintien en jouissance, année par année, jusqu'au décret fixant la cessation des hostilités.

Les hostilités terminées, les règles suivantes seront appliquées : Malgré toutes clauses contraires, la location des jardins ouvriers, ruraux ou familiaux ne cessera que par l'effet d'un congé donné par lettre recommandée avant le 1er mai pour une date située obligatoirement entre le 1er et le 13 novembre suivants. Le bailleur devra faire connaître les motifs du congé ; s'il s'agit d'une question de prix, il indiquera celui qu'il désire. Le locataire qui trouvera ce prix excessif en saisira le juge de paix dans le délai maximum d'un mois. Le juge fixera le prix par analogie

avec les prix payés pour les terrains similaires de la localité. La même procédure sera suivie pour les autres conditions de la location. En cas de reprise du terrain par le propriétaire, une indemnité pourra être demandée par le locataire pour tenir compte de la plus-value que ses travaux auront pu apporter au fonds. A défaut d'accord amiable, son montant sera fixé par le juge de paix, comme indiqué ci-dessus.

Le propriétaire qui aura obtenu la rupture de la location en se fondant sur un motif tel que sa volonté de bâtir, pourra être condamné à des dommages-intérêts s'il est constaté, avant l'expiration d'un délai de six mois, qu'il s'agissait d'un prétexte fallacieux.

Remarque.

Les dispositions qui font l'objet du précédent paragraphe ne visent que les rapports entre le locataire et le propriétaire ; elles ne s'appliquent donc pas aux jardiniers qui tiennent leur terrain d'une société ou d'une association, non en vertu d'un contrat de location, mais à la suite d'un acte d'adhésion régi par les statuts ou règlement de ladite société ou association.

Subventions.

Pour encourager la culture de nouveaux jardins, la loi du 31 octobre 1941, reprenant une mesure qui avait été déjà édictée pour l'année précédente par la loi du 25 novembre 1940, a fait bénéficier d'une subvention de 150 francs tout jardin nouveau mis en exploitation entre le 30 avril 1941 et le 30 avril 1942 par des personnes habitant une commune de plus de 2.000 habitants. Le versement était effectué, non aux jardiniers eux-mêmes, mais aux sociétés ayant reçu leur affiliation, à charge pour ces dernières de le répartir en tenant compte de l'effort individuel des jardiniers, après prélèvement, le cas échéant, des sommes nécessaires pour faire face aux travaux d'intérêt commun (clôture, amenée d'eau, etc...) exécutés ou à exécuter par le groupement.

Ces dispositions n'ont pas encore fait l'effet d'un décret de prorogation.

Carte de jardinage.

En vue d'assurer une répartition équitable des semences, un arrêté du Ministre de l'Agriculture du 25 juillet 1942 a institué une carte de jardinage qui permet aux intéressés d'obtenir des plants et des graines potagères dans la mesure de leurs besoins. Peuvent demander cette carte : les exploitants de jardins familiaux ou ouvriers, les agriculteurs pour leur jardin potager et les collectivités cultivant un terrain pour leurs membres. N'y ont pas droit les collectivités bénéficiaires de la loi du 30 novembre 1941, les maraîchers et les cultivateurs qui produisent pour la vente.

Les cartes de jardinage sont remises par le maire de la commune où est situé le jardin, sur présentation de la carte d'alimentation et d'un titre justifiant de l'exploitation d'un jardin. Pour tous les jardins en exploitation en 1942, la distribution des cartes devait être effectuée avant le 1er novembre de ladite année, mais en cas de création de jardins nouveaux, de retour de prisonniers, ou de tout autre cas particulier, les cartes pourront être délivrées après cette date.

Les feuillets de la carte de jardinage permettront d'obtenir, aux dates qui seront précisées en temps utile, par les moyens de publicité ordinaires, des plants, graines, semences, dans une proportion tenant compte de la surface du jardin et du nombre de personnes vivant au foyer de l'exploitant.

Les exploitants de jardins peuvent obtenir des autorisations de transports pour les légumes rationnés (pommes de terre, légumes secs, etc...), non seulement du lieu de leur jardin à leur propre domicile, mais pour les expéditions à des parents, amis, sociétés, œuvres, sous réserve que ces expéditions n'aient pas de caractère commercial.

LOIS DES 30 NOVEMBRE 1941 ET 27 DECEMBRE 1942.

Jardins collectifs.

La loi du 30 novembre 1941, portant organisation de la culture maraîchère aux abords des villes, contient des dispositions spéciales en faveur des collectivités qui mettront en état de culture légumière, avec leurs propres capitaux et leur propre main-d'œuvre, des terrains sans emploi ou affectés à une autre culture.

Les collectivités bénéficiaires de ces dispositions sont les établissements d'enseignement, d'assistance, de bienfaisance, les communautés religieuses, les régies municipales, les associations de familles nombreuses, les comités sociaux, les associations professionnelles de fonctionnaires, les coopératives de consommation et, depuis la loi du 27 décembre 1942, les entreprises industrielles et commerciales.

L'acquisition, la location ou la mise en culture des terrains est subordonnée à l'agrément préalable du projet par le Préfet.

La collectivité intéressée pourra, si elle n'a pu se procurer par la voie amiable l'usage du terrain à sa convenance, demander la réquisition pour une durée d'un an, renouvelable, d'un terrain dont l'exploitant n'aura pas lui-même affecté, à la culture légumière, une certaine proportion de son exploitation.

Des autorisations de transport spéciales seront délivrées en vue de permettre le transport des récoltes du lieu de production au domicile des adhérents.

Les collectivités bénéficiaires de ces dispositions obtiendront, par l'intermédiaire de la préfecture, les cartes professionnelles et tous titres qui leur permettront de bénéficier des répartitions d'engrais, de semences et autres produits nécessaires à leur activité.

Tous renseignements complémentaires concernant les jardins collectifs peuvent être demandés au Ministère de l'Agriculture et du Ravitaillement (Service de l'Horticulture non commerciale), 2, Bd des Invalides, Paris.

L'ABANDON DE FAMILLE

LOI GENERALE DU 23 JUILLET 1942 — LOI EXCEPTIONNELLE DU 23 DECEMBRE 1942

La loi du 23 juillet 1942, relative à l'abandon de famille, a un caractère général, complètement indépendant des circonstances actuelles; elle complète les lois déjà existantes et qui avaient été promulguées sous la Troisième République.

La loi du 23 décembre 1942 présente, au contraire, un caractère exceptionnel; elle a été imposée par les circonstances actuelles et, lorsque les conditions normales de vie seront revenues, elle se trouvera, automatiquement, sans effet.

Une loi du 7 février 1924, modifiée par une loi du 3 avril 1928, avait érigé en délit dit d'« ABANDON DE FAMILLE » le fait, par une personne régulièrement condamnée par une décision de justice à fournir une pension alimentaire à son conjoint, à ses enfants ou à ses ascendants, de rester volontairement plus de trois mois sans acquitter les termes de ladite pension. La peine encourue était de trois mois à un an de prison, ou de 100 à 2.000 francs d'amende; en cas de récidive, la peine de prison était toujours prononcée.

L'abandon de famille ainsi défini ne s'appliquait qu'à la méconnaissance, par les parents, de leur obligation alimentaire; il ne visait aucunement la désertion du foyer par l'un des conjoints, quelles qu'en pussent être les conséquences d'ordre matériel ou moral pour l'autre conjoint et pour les enfants qui en étaient victimes.

La loi du 23 juillet 1942 tente de combler cette lacune (J. O. du 3 octobre 1942); elle tâche de faire ressortir que le chef de famille a, en plus de ses obligations matérielles, des obligations morales, et qu'un manquement à ces dernières constitue un délit, au même titre qu'un manquement aux obligations matérielles.

Désormais, un père ou une mère de famille qui abandonne, sans motif grave, pendant plus de deux mois, la résidence familiale, se soustrayant ainsi à tout ou partie de ses obligations matérielles ou morales résultant de la puissance paternelle, encourt une peine d'emprisonnement de trois mois à un an, ou à une amende de 1.000 à 20.000 francs.

La loi suppose, on le voit, que le ménage ait au moins un enfant; elle est cependant applicable au mari qui, sachant sa femme enceinte, l'abandonne volontairement, sans motif grave, pendant plus de deux mois.

La poursuite ne peut être exercée pendant le mariage que sur la plainte de l'époux resté au foyer; elle s'engage par voie de procès-verbal dressé par un officier de police judiciaire à la suite d'une interpellation adressée au délinquant; si ce dernier est en fuite ou sans résidence connue, l'interpellation est remplacée par une lettre recommandée, adressée à son dernier domicile connu. La poursuite ne sera interrompue que par un retour au foyer impliquant la volonté de reprendre définitivement la vie familiale.

La loi du 23 juillet a, par ailleurs, laissé subsister les dispositions essentielles de la loi du 7 février 1924, mais les a modifiées sur plusieurs points.

Elle a porté le maximum de l'amende encourue à 20.000 francs; elle a réduit de trois mois à deux mois le délai de carence; elle a laissé au débiteur la charge de prouver, le cas échéant, l'impossibilité où il se trouve de s'acquitter, en précisant que l'inconduite habituelle, l'ivrognerie ou la paresse ne pouvaient plus être tenues pour causes valables d'insolvabilité; enfin, elle a décidé que le tribunal compétent pour juger le délit serait celui du domicile du créancier et que c'est également à ce domicile que la pension devait être acquittée.

Ces diverses modifications mettront fin, sans doute, à bien des diffi-

cultés que les ayants-droit rencontraient trop souvent pour percevoir leurs créances.

LOI DU 23 DECEMBRE 1942 (J. O. du 26 décembre 1942).

La loi du 23 décembre tente de protéger le foyer du Prisonnier de Guerre. Nous avons déjà parlé de cette loi dans le « Nouvelliste » du 15 février 1943 (N° 46. CHRONIQUE JURIDIQUE).

Nous en rappelons rapidement l'essentiel:

Quiconque vivra en concubinage notoire avec l'épouse de celui qui est retenu loin de son pays par circonstances de guerre sera puni d'un emprisonnement de trois mois à trois ans et d'une amende de 1.500 à 25.000 francs.

Les poursuites ne pourront être exercées du chef de complicité contre l'épouse que sur plainte du conjoint.

La poursuite pour abandon de famille, prévue par la loi du 23 juillet 1942, pourra être exercée d'office lorsque l'un des conjoints est retenu loin de son pays par circonstances de guerre.

L'article 380 du code pénal, qui stipule que le vol n'existe pas entre époux, n'est pas applicable si la soustraction a été commise pendant que le conjoint est retenu loin de son pays par circonstances de guerre. Toutefois, les poursuites ne pourront être exercées que sur plainte du conjoint.

En dépit des dispositions de cette loi, les prisonniers, malheureusement trop nombreux, atteints dans leur foyer, ont bien souvent l'impression qu'ils ne sont pas défendus et protégés comme ils le désiraient.

L'article 1 de la loi ne prévoit que le concubinage notoire; les poursuites ne peuvent s'engager que sur plainte du conjoint. Or, dans la plupart des cas, le prisonnier est mal informé ou n'est pas informé du tout. Sa famille évite souvent de le tenir au courant d'une pénible situation. Nous comprenons fort bien les motifs d'une telle retenue, mais l'ignorance ne supprime pas le mal et elle peut être très préjudiciable, surtout s'il y a des enfants.

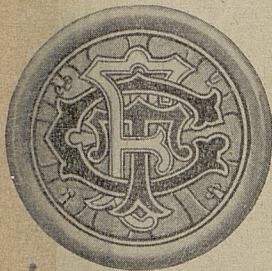
Des projets sont à l'étude. Certains voudraient, qu'en cas de concubinage notoire, les poursuites puissent être faites d'office, et que, sur plainte du conjoint, l'adultère, même sans concubinage, puisse être poursuivi devant les tribunaux et être passible d'une amende et d'une peine de prison.

C'est une question assez délicate, car elle touche à la liberté individuelle. En général, les tribunaux sont assez réticents et appliquent, presque toujours, le minimum indiqué par la loi.

Il faudrait aussi prévoir le rôle de certains organismes (par exemple celui des « Assistantes Sociales »), chargés de veiller sur le foyer de l'absent, de le prévenir des agissements de son épouse et de le mettre à même d'agir en toute connaissance de cause. Mais cela ressemble à une immixtion de services publics dans la vie privée qui soulève de nombreuses difficultés. Il faut toutefois regarder que ce sont des mesures exceptionnelles qui s'abrogeront d'elles-mêmes dès le retour de la vie normale. Et un fait est là: beaucoup de foyers sont détruits, beaucoup de prisonniers sont bafoués et le mal s'aggrave au fur et à mesure que se prolonge la séparation. Or, il y a certainement quelque chose à faire pour protéger le prisonnier tenu, contre son gré, éloigné des conditions de vie raisonnables et cette loi du 23 décembre s'avère insuffisante et incomplètement appliquée.

Nous ne pouvons savoir quelles seront les mesures prises, mais nous savons que cette question retient l'attention des corps compétents.

TOURING-CLUB DE FRANCE



A la suite d'une note des Services Diplomatiques des Prisonniers de Guerre Délégation de Berlin, parue dans le « Trait d'Union », une section du Touring-Club de France est créée au stalag VI J.

Tous les camarades, membres du T.C.F., désireux de faire partie de cette section peuvent nous envoyer leur nom, prénom, matricule et leur n° de carte. D'après l'esprit de la note de la Délégation de Berlin, le but de cette section serait « de faire part de tout projet dont la réalisation pourrait être aidée par le Touring-Club de France, de toute initiative intéressant les sphères d'activité de cette association; en somme de tout ce qui, dans la vie du camp, serait susceptible de retenir

l'attention du T.C.F. en provoquant de sa part toute entr'aide ».

Nos camarades qui ont des idées à émettre peuvent nous en faire part; nous transmettrons au T.C.F., par l'intermédiaire de la Délégation de Berlin.

De notre côté, nous vous tiendrons au courant, dans les colonnes de ce journal, de tous les avis susceptibles de vous intéresser et qui nous seront transmis par le T.C.F., et nous essaierons, dans la mesure du possible, de vous distribuer les circulaires qui pourraient nous parvenir.

Pierre BOUTET,
Délégué du T.C.F. Carte de membre n° 736.564.

MESSAGE DU PRESIDENT.

Nous avons reçu le texte d'un message adressé le 15 avril dernier, à tous les membres du T.C.F., par son Président, Henry Gasquet.

Celui-ci, après avoir déploré que les circonstances actuelles, en l'occurrence la crise du papier, ne lui permettent pas de faire paraître la revue mensuelle, et, après avoir remercié tous les membres du T.C.F., et surtout les Prisonniers, qui continuent à payer leurs cotisations, termine ainsi:

« Le tourisme n'est, après tout, à bien considérer les choses, qu'une des formes que revêt l'amour de la Patrie; c'est du moins ainsi que le

Touring l'a toujours compris. Si nos autos restent au garage ou ont cessé d'être à notre disposition, si nos bicyclettes mesurent leur rayon d'action à l'usure de leurs pneus, si la marche même nous est interdite faute de brodequins ferrés, nous n'en restons pas moins de fervents patriotes, soucieux de servir, de leur mieux, les grands intérêts du pays que nous renonçons à parcourir en tous sens, mais dont la beauté reste notre réserve de joies et de plaisirs, comme sa mise en valeur reste notre principal souci.

Il y a pour notre association, en ces années d'épreuves, toute une œuvre à accomplir, méthodiquement, dans le silence, mais avec persévérance, avec la volonté de ne rien négliger de ce qui peut rendre à notre France accablée par tant de maux, avec son admirable décor architectural et la grâce inégalée de ses paysages, les saines et nobles traditions qui ont fait son prestige dans le passé et assureront son avenir.

Grâce à votre fidélité, à l'attachement que vous témoignez en toutes circonstances à l'association, nous pouvons nous consacrer à cette tâche avec la conviction de ne pas nous livrer à une agitation vaine. L'action et l'espérance étant plus que jamais actuellement, avec le sentiment d'être utile à quelque chose ou à quelqu'un, les meilleurs soutiens du moral, je ne saurais jamais assez vous remercier de votre confiance, mes chers camarades, puisqu'elle me permet d'agir en votre nom et d'espérer, puisqu'elle permet au Touring-Club de France de tenir.

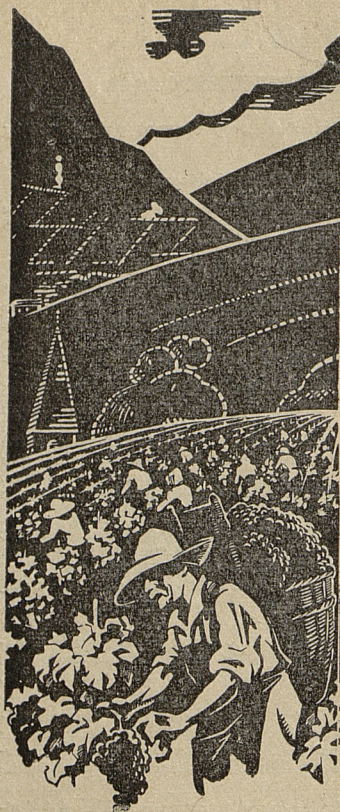
Le Président: Henry GASQUET.

LE LIVRE DU SOLDAT. — Le T.C.F. nous communique:

Nous rappelons que le « Livre du Soldat » fonctionne pour les membres du T.C.F. qui sont prisonniers et que tous nos envois sont entièrement gratuits; mais il nous est indispensable d'avoir, pour chacun d'eux, une étiquette de colis (de quelque couleur que ce soit).

Adresse du T. C. F., 65, Avenue de la Grande Armée — Paris 16e

N'hésitez pas
à vous adresser au
CENTRE D'INFORMATIONS



LES FRUITS FRANÇAIS.

La production fruitière française n'a pas échappé à l'évolution économique générale du pays. Primitivement familiale et intensive elle est devenue rapidement régionale et extensive dans la production et de dispersion nationale quant au commerce.

Suivant son inclination pour les fruits le cultivateur plantait autrefois, plus ou moins de jeunes fruitiers, soucieux plutôt de pourvoir au remplacement des vieux et des avortons que d'étendre sa production en qualité et en quantité au delà des besoins traditionnels de la maison. Sauf les cas des vergers des hobereaux et des bourgeois, à peine pouvait-on parler de production fruitière. Le fruit, encore au siècle dernier, était considéré par la masse comme l'agréable superflu.

Cela n'avait d'ailleurs pas empêché les techniciens de réaliser de grands progrès aussi bien dans la sélection des essences prolifiques ou racées, que dans l'établissement et l'entretien des vergers.

Dès la seconde moitié du XIX^{ème} siècle la culture des fruits connut un essor remarquable, provoqué par le développement prodigieux des moyens de transport, par la concentration industrielle et son corollaire la concentration humaine et aussi par les conseils réitérés des biologistes qui voyaient en la consommation des fruits une panacée universelle de bonne santé. Et les hygiénistes avaient raison. Les fruits ne sont-ils pas le complément idéal de l'alimentation carnée de notre siècle taylorisé ? Gonflés de vitamines, chargés de féculents, de protéine, de matière grasse, de sucre et de sels minéraux particulièrement assimilables, ils constituent un élément de premier ordre ! Idée d'ailleurs vieille comme le monde puisque, en Grèce antique, les athlètes, avant de se livrer à l'assaut d'une performance, suivaient un régime essentiellement fruitier. On comprend dès lors l'effort prodigieux organisé par le gouvernement du Maréchal pour la récolte de tous les fruits cultivés et des baies sauvages qu'on n'utilisait plus auparavant. Les vitamines et les principes actifs du fruits frais sont conservés dans des jus concentrés et des boissons spécialement étudiées.

Un autre facteur important du développement de la consommation des fruits est la rapidité des moyens de transport : trains, bateaux, camions souvent aménagés pour des déplacements à de très longues distances.

Les grandes régions productrices ne sont jamais grandes consommatrices. Un intermédiaire grossiste est toujours nécessaire pour la concentration des fruits et leur répartition aux détaillants. Cette manutention inévitable ne pourrait s'opérer si les transports n'étaient ultra-rapides. Les fruits frais sont une matière périssable à l'extrême. Ils perdent, par un entrepôt prolongé, leur bel aspect et leur qualité nutritive. Il importe pour les transitaires, autant par esprit de lucre que pour soutenir la concurrence, de présenter sur le marché des fruits parfaits. Jadis la grande production se cantonnait autour des grandes villes, nonobstant les conditions défavorables de climat ou de fertilité.

Elle s'est groupée depuis auprès des voies de chemin de fer. P.L.M. et P.O. Midi en particulier. Aujourd'hui l'automobile a permis une spécialisation dans les lieux où les conditions de culture sont optimum. Les façons culturales et la récolte demandent une main-d'œuvre qualifiée et coûteuse : en période de mévente des fruits, pendant les années à production pléthorique, on laisse pourrir les fruits sur l'arbre, car la vente ne payerait pas la cueillette.

Le commerce s'est, lui aussi, industrialisé par la standardisation des produits, la modernisation des emballages et l'organisation des débouchés. Les procédés de conservation divers multipliés par les découvertes de la science sont venus modeler la production. Afin d'acheminer sans dégâts des quantités considérables de fruits frais vers les centres urbains ou à l'étranger on a équipé des trains et des bateaux frigorifiques. Le grand consommateur français est Paris. La célérité des transports procure au marché de la capitale l'avantage d'avoir des primeurs venant de l'Afrique du Nord, du littoral méditerranéen, en passant par le Languedoc et les bords de la Loire. La succession d'une même variété s'opérant ainsi sur des climats variés assure à la capitale un approvisionnement aussi varié que riche. Paris est d'ailleurs admirablement aménagé ; il possède des entrepôts à chambres froides qui permettent le stockage et l'écoulement des quantités inutilisées, sur les stations balnéaires ou de sport d'hiver.

Le transport est donc l'élément essentiel de la géographie des fruits. Leur rapidité permettait d'acheminer en 48 heures les cerises de la région de Montauban, en Ecosse. Mais il ne fallait pas lésiner sur le prix puisqu'une banane voyait son prix d'achat au producteur multiplié par neuf par les transports d'Afrique en Europe. Ce fruit donne une idée exacte de l'évolution du commerce. Avant 1914, la banane était à peu près inconnue en France, mais depuis, à la faveur d'une publicité adroi-

tement menée par le trust de vente et les sociétés capitalistes en assurant la culture, elle pullulait sur le marché au même titre que n'importe quel autre fruit métropolitain.

Comment s'est opérée l'évolution de la production familiale à la spécialisation régionale ? Elle a été surtout orientée par la variété des climats et des sols. La France est le pays béni des Dieux quant aux aptitudes géographiques. La douceur méditerranéenne a permis le développement de l'olivier, des figuiers, des agrumes et des raisins à forte teneur de sucre. Les pluies océaniques combinées à un soleil clément ont été favorables à la culture des fruits à pépins, pommes et poires, ainsi que les fruits continentaux, considérés comme primeurs : cerises et prunes. Les pêchers et les abricotiers se sont installés en immenses vergers dans le Roussillon, les vallées de la Garonne et du Rhône. Les pruniers dans l'Agenais, le noyer dans le Limousin et le Dauphiné, la châtaigne en Auvergne. Mais nous assistons actuellement à une modification des courants économiques du commerce fruitier.

Le Limousin exportait autrefois sa production de cerneaux aux U.S.A. Cette voie d'écoulement lui est actuellement fermée depuis qu'il a été détrôné par la Mandchourie exploitée par les Japonais. La région d'Agen abandonne elle aussi la production de pruneaux secs depuis qu'elle ne peut plus soutenir la concurrence des prunes de Floride.

Ainsi le problème de la production fruitière est en perpétuelle évolution. Louons sans réserve la société pomologique de France qui, depuis un demi-siècle, ne ménage pas ses efforts pour sélectionner les meilleures variétés nationales et vulgariser les procédés les plus adéquats de culture. Sans se substituer aux libres initiatives individuelles il y a un combat officiel, communautaire, à mener pour améliorer la production fruitière. Rationalisation et localisation des plantations d'abord, éducation arboricole ensuite, répartition des fruits et ouverture de débouchés enfin. Voilà dans l'ordre national. Dans l'ordre régional, protection de belles variétés et organisation de coopératives capables d'écouler ou de traiter les récoltes des moyens et petits producteurs. Dans le cadre local, pousser à la constitution de vergers les habitants des agglomérations isolées. J'habite un village de montagne qui, quoique ayant un climat assez doux ne possédait, en 1920, que quelques arbres fruitiers, dont un magnifique pommier. Depuis plusieurs générations il faisait l'étonnement et l'admiration des villageois. A la faveur de contingences diverses il a été planté des centaines de fruitiers dont on commençait à récolter d'excellents fruits. Un pareil effort est à susciter dans de nombreux coins pour que le « verger France » possède des fruits digne de son ciel.

MAFFRE C.



Neige printanière



L'hiver quitte à peine la France que fleurissent les pommiers normands.

ARTS & LETTRES

DE L'AMOUR DU THEATRE

Une des lois de la vie est la loi de l'amour; c'est la loi exaltante. Rien ne se fait, ne se crée, ne dure, que par amour. Et le théâtre n'échappe pas à cette vivifiante nécessité. Il réclame de l'amour, beaucoup d'amour, et, depuis trois ans que nous sommes prisonniers, il lui en a été donné beaucoup.

Quel est le kommando qui, maintenant, n'a pas, même modeste, sa troupe de théâtre? Si nous pouvions connaître l'histoire de ces troupes, nous verrions quelle foi, quelle volonté ont été nécessaires à leurs créateurs et à leurs animateurs et quelle somme d'amour ils ont dépensée!

D'abord, il leur a fallu vaincre l'indifférence, l'apathie, la méfiance et même l'hostilité de certains camarades. Les kommandos où une salle est réservée à l'usage exclusif de la troupe sont assez rares; le plus souvent l'estrade est montée dans la pièce commune qui est en même temps le réfectoire, la salle de jeux et de lecture et même le dortoir. J'ai connu des joueurs de cartes qui maudissaient le théâtre parce que le jour de la représentation ils étaient contraints de quitter leur place habituelle et d'abandonner leur passe-temps coutumier. Il a donc fallu passer au-dessus de ces mauvaises volontés et ne pas entendre les propos ironiques et débilitants, voire même injurieux, qui accueillent un appel à un effort collectif, lorsqu'il s'agit de déplacer les tables, les bancs, ou de réclamer des bouts de tissus, des mouchoirs de couleurs et divers accessoires.

Ensuite, il a fallu vaincre le théâtre lui-même, surmonter ses difficultés et éviter ses pièges. Ce fut et c'est toujours la partie la plus délicate et la plus périlleuse. L'amour est souvent tyrannique et maladroit, il est ardent, impétueux, aveugle; ses comportements sont parfois malheureux! Et beaucoup qui croient faire du théâtre et qui s'y donnent avec confiance et conviction, n'en font pas du tout.

Avant la guerre, le théâtre se mourait en France. Les théâtres de province avaient presque tous disparu. Quelques tournées voyageaient dans les villes les plus importantes et connaissaient des succès divers. Même à Paris, des théâtres fermaient leurs portes, d'autres couvraient difficilement leurs frais. Le cinéma était accusé, surtout en province, et non sans quelque apparence de raison, de cette triste situation. Le public, échauffé par une presse en délire américain façon Hollywood, souffrait de « vedettite ». L'acteur était roi. Chacun savait qui jouait dans un film ou une comédie, connaissait, vrais ou faux, toutes sortes de détails intimes sur sa vie, mais ignorait complètement le nom de l'auteur qui, pourtant, a sa part de responsabilité dans le succès ou l'insuccès. N'importe quel griffonneur, ignorant tout des règles du style, de la syntaxe et des lois du théâtre, était cependant certain d'un succès, s'il avait l'adresse de s'assurer le concours d'une étoile adulée. Evidemment, les troupes de province, composées le plus souvent d'inconnus dont le talent n'était pas toujours très affirmé, ne pouvaient pas tenir à côté du film qui annonçait, sur de grands panneaux bariolés, les noms prestigieux de Raimu, Fernandel, Danielle Darrieux, Viviane Romance, etc...

Mais à Paris les vedettes se produisent sur la scène, ce n'est donc pas la vraie raison du déclin du théâtre. Puis, pourquoi accuser le cinéma? Celui-ci vit, grandit et n'a pas à se préoccuper des autres. La faute est personnelle: le théâtre mourait de sa propre médiocrité, et si, en province, l'absence de vedettes lui était fortement préjudiciable, à Paris, c'est souvent la présence de ces vedettes qui le faisait vivre. Tant de pièces ineptes étaient en partie sauvées par le jeu d'un grand acteur!

Le théâtre mourait d'être, platement, bourgeois et réaliste: il fallait absolument que ce soit comme dans la vie et l'on voyait des œuvres sans flamme, sans souffle et sans style. L'erreur était dogme: faire parler, penser et agir les gens exactement comme s'ils étaient dans la rue ou dans leur salle de bains. Cela peut plaire un instant et en surface, mais c'est oublier l'optique du théâtre. Interrogez un acteur connaissant son métier. Il vous dira qu'il ne parle pas et ne marche pas sur la scène comme il parle et marche dans la vie. Un sourire, un rictus, un geste d'amour ou de dépit doivent être agrandis pour être perçus par les spectateurs; ils doivent être ralentis, développés pour prendre toute leur signification; l'éloignement des regards, la lumière intense et dévorante de la scène, le maquillage, ne sont pas les conditions de la vie. Alors, pourquoi ce qui est vrai pour les gestes, pour l'extérieur, ne le serait-il pas pour les paroles, pour l'intrigue, pour l'âme, pour l'intérieur du drame? Ne voyez-vous pas tout de suite le désaccord qui existe entre l'interprète et le texte. L'un fait du théâtre et l'autre n'est qu'une imitation plate et sans grandeur.

Le théâtre se mourait, mais n'était pas mort. Une flamme brillait; elle brillait à la Comédie-Française qui maintenait la grandeur acquise et les saines traditions, mais surtout, elle brillait, vive et alerte, chez quelques « amoureux » purs et désintéressés qui ne vivaient que pour leur passion, sans souci de la gloire, de l'argent, ni de la consécration d'une foule ignorante. Ils s'appelaient Copeau, Dullin, Baty, etc...

Ils ont entretenu la flamme et il semble que maintenant elle reprenne un éclat plus vif. Il suffit de lire les chroniques théâtrales des journaux pour le voir. Certes, le théâtre bourgeois et réaliste n'est pas mort; certaines reprises sur les scènes parisiennes en sont une preuve affligeante, mais il y a un indice réconfortant, il y a la foi des troupes de jeunes; elles n'ont jamais été aussi nombreuses qu'aujourd'hui; elles ne sont pas toutes d'égale valeur, elles ne connaîtront pas toutes le succès, toutes ne le mériteront pas d'ailleurs, mais elles sont la preuve que la défaite a creusé dans les âmes nobles un vide qu'il faut combler avant d'en périr, que des cœurs ont besoin de quelque chose de grand, d'exaltant, de spirituel, qui soit en dehors de l'argent et des seules satisfactions matérielles, et qui puisse répondre à des aspirations secrètes et difficilement définissables.

Nous sommes, nous prisonniers, en dehors de ce renouveau théâtral et nous sommes contraints de puiser dans les succès d'avant-guerre. Ils sont souvent médiocres; ils nous distraient, c'est tout ce que nous leur demandons pour l'instant, mais il faut savoir que ce n'est pas assez. Une vraie distraction est un enrichissement, et fort peu s'en soucient! Ils

éprouvent, parfois, à leur insu, un léger sentiment de vide et de dégoût lorsqu'ils sortent d'un spectacle sans grandeur, mais bien vite, repris par leurs occupations et le bruit de leurs camarades, ils ne cherchent plus à connaître l'origine de ces impressions désagréables; ils se persuadent qu'ils sont contents, satisfaits et que tout est pour le mieux.

Pourtant, certains ont compris qu'il y avait autre chose. Pour sortir des histoires de coucheries stupidement banales et « réelles », ils ont tenté le répertoire classique. Mais ces expériences sont très délicates; Molière, Marivaux, Beaumarchais, Musset sont des auteurs difficiles; et, l'abstention est souvent préférable à un massacre de ces textes par des acteurs qui ont plus de bonne volonté que de talent!

Malgré tout, cette captivité a pu donner, même à l'aide de pièces médiocres, le goût et l'amour du théâtre. Il y a certainement des prisonniers qui n'avaient jamais assisté à une représentation scénique. Puisse le spectacle de leurs camarades avoir été une révélation!

Le cinéma et le théâtre sont deux activités qui doivent subsister l'une à côté de l'autre, car cinéma et théâtre doivent être deux arts différents. Le théâtre a déjà atteint les régions de l'art, le cinéma cherche encore sa voie, sa véritable expression. Souhaitons-lui de la trouver bientôt, mais il la trouvera en dehors du théâtre. Le cinéma peut devenir un moyen d'expression au même titre que la musique, la poésie, la peinture, etc., mais, nous attendons toujours le grand artiste qui en aura usé. Cela viendra sûrement un jour, mais, même ce jour-là, le théâtre restera un art magnifique qui mérite qu'on l'aime, qu'on souffre de le voir en des mains sacrilèges, soucieuses avant tout de faire des affaires et de gagner de l'argent en faisant appel aux sentiments faciles, ternes et pâles de la masse des spectateurs.

VALÈRE.

POUR LES ENFANTS DE LA "LANGUE D'OC"

SOUBENIS

Entre les barbelats, la neyt, a gratipaoudos
Arribo d'un pas molh coumo'uno bouno mor...
Alha, les platanies respandeichon dins l'or
De las brumes del souer ullados coume faoudos.

L'eicham blu des bisets enrroujadis de foc
Traouco l'ourizou biou darre le bosc que cremo.
Soubenis... soubenis... del founze de moun amo
Prenets le bol, tabes... bisets coulou de roc!

Uno'estouno, benets... abans la clar de luno
Aduci la doulou d'un malurous feydit...
Benets me counsoula, soun tournat pla petit,
Pey, coumo les bisets, perdets-bous dins la brumol!

Que bejo le clouquie de moun petit bilatche
Al mieyt de la cloucado des oustalots goubiats,
Le dit puntat al cel. Les ourmes estufats
Del bor de le ribiero, oun, can ero mainatche

Anabo, a la sasou del dibin tems pascal
Fe saba la pelh molho e enrroula trumpetos.
E tu, camì ounbriou, regat per las carretos
De pasturo l'estiou e l'iber d'escoutchals

Deicho -me beire, a l'ouro oun s'acampon las bacos
Le troupel se tuma... Pey dins le maitinet
Les dalhairis plegats su las flous del pradet
A grandos brassejados courca las bordos tacos!

Sul souc de la phlasseto me bouldro assieta,
Costo l'epèi rebur a la barbo d'eycholo
E prega le biel christ, toursit coumo'uno'andiolo
Su la croux rouzelhado, plegado per l'aouta.

Es praco qu'as sufrit par les paouris pecaires?
T'an pos james counpres, e cresi que mes ba
Las amos soun trop negros per se poude salba:
An perdut des pastous las pensados de fraires!

Alha les platanies sacoudissen lour or
E talhon dins l'escur grandos menados d'ounbro...
Soubenis... soubenis... moun esperentso soubro...
Deicha — lo s'amourta al batailh de moun cor...!

M. C.

ARTISTES, ECRIVAINS, etc...

La Direction du Service des Prisonniers de Guerre à Lyon voudrait connaître l'activité des artistes et des intellectuels du stalag VI J (noms, nature des ouvrages commencés, poursuivis, achevés en captivité, etc., des écrivains, romanciers, poètes, compositeurs, peintres, sculpteurs, etc.)

Il y a sans doute dans les kommandos des artistes et des intellectuels qui travaillent dans l'ombre et le silence. Nous nous tenons à leur disposition pour transmettre les renseignements qu'ils nous donneront.

D'autre part, nous avons reçu du Comité Central d'Assistance aux P.G. des livres destinés au groupement artistique du stalag. Ces livres, assez fragiles et précieux, et, en assez petite quantité, demandent à être touchés par des mains respectueuses et ne pourront être prêtés qu'à ceux qui justifieront vraiment d'une compétence en matière littéraire et artistique.

P. B.

SPORTS



LES QUADRAGENAIRE SPORTIFS

Lorsque je lis le récit des exploits de Benoit-Faure ou d'Henri Cochet, je me demande : « Quand finiront-ils de m'étonner ? ». Non content de continuer à pratiquer leur sport favori, ces deux hommes jouent les vedettes ; les rôles de deuxième plan ne leur conviennent pas ; c'est les têtes d'affiche qu'il leur faut. Nous devons reconnaître qu'ils donnent une sérieuse leçon de virilité, d'énergie et de courage aux jeunes, alors qu'ils pourraient très bien prendre une retraite bien gagnée.

Benoit-Faure, bien connu sous le populaire nom de « la souris » est Stéphane. Il est né le 11 janvier 1900. Excellent rouleur au train, c'est avant tout un grimpeur. Qui ne se rappelle les exploits de « grand-papa » dans les Tours de France où il était un des plus sérieux concurrents pour le Prix de la Montagne. A une dernière entrevue avec Raymond Hutier, le journaliste bien connu, qui lui demandait quel était son « secret », la malicieuse « souris » répliqua : « Oh ! c'est très simple, je m'efforce de penser que je ne vieillis pas... Je vis exactement comme au temps où j'étais un jeune routier, sans me laisser aller à ces petits écarts de régime que les coureurs ayant dépassé la trentaine se croient généralement autorisés à prendre. Je reste jeune parce que je me force à vivre comme un jeune ».

Que faut-il le plus admirer en Benoit-Faure ? Sa verve athlétique ou son juvénile optimisme ? Les deux je crois. Au début de la saison cycliste, Benoit-Faure gagna le Grand Prix de la Ville de Nice devant Giauma et Camellini, puis, devant une pléiade de champions, il se permit d'enlever le prix du Petit-Dauphinois couru sur le parcours Valence-Annecy, devant Camellini, Molineris, A. Van Schendel, Gosmat et Marcaillou, avec 4 minutes d'avance (une paille !) Cette épreuve était qualificative pour le championnat de France disputé cette année à Saint-Gaudens. Qu'allait-il faire dans cette galère ? allez-vous dire. Peu de choses en vérité, puisqu'il se classa... deuxième, derrière le rapide Paul Maye ; encore peut-on dire qu'avec un peu plus de décision et d'à propos il aurait pu enlever l'épreuve, puisque l'arrivée se faisait dans une côte. Quoiqu'il en soit, tirons notre chapeau devant ce jeune vieillard qui n'a pas du tout l'intention de « raccrocher » pour le moment.

Retracer la carrière d'Henri Cochet, c'est évoquer l'histoire des fameux « Quatre Mousquetaires », qui assurèrent pendant six ans la suprématie du tennis français.

Fils du conciergé des Tennis de Lyon, Cochet débuta comme ramasseur de balles, puis l'envie lui vint de s'essayer lui aussi à jouer. On connaît les résultats. Un beau jour, devant Gobert et Samazeuilh, il gagna son premier championnat de France. Ensuite, c'est la belle épopée en compagnie de Borotra, Lacoste et Brugnon. En 1933, Perry, un jeune joueur anglais, descend de son piédestal le « Seigneur » qui écumaient les courts, et la France

perd la Coupe Davis. Cochet songe à sa situation, mais, à l'instar de Ladoumègue, il a des démêlés avec sa Fédération et il passe professionnel. Il semble que son passage chez les « pros » lui ait enlevé une partie de ses moyens et ses exhibitions s'en ressentent. Ce n'est plus le virtuose, et je me rappelle un match avec Tilden où le « Grand Bill » n'eut aucune peine à s'assurer le meilleur. Après l'armistice Cochet est requalifié amateur. Il se remet au travail avec cœur. Comme un débutant, il pioche dur. Les résultats sont là, probants, indiscutables. Cochet gagne le tournoi de masse en battant Gentien, puis le tournoi « zone nord » devant Bernard, rafle les tournois de Lyon et de la Côte d'Azur et c'est le championnat de France à Roland-Garros avec la participation des Férét, Pétra, Merlin, Boussus, Bernard, etc. Sans anicroche, le « Lyonnais » s'achemine vers la finale où il rencontre le géant Pétra. Tous les journalistes sont unanimes à reconnaître que cette finale fut digne des plus beaux matches d'avant la guerre. On sait comment Cochet, après avoir perdu les deux premiers sets 6/3, 6/3, fut mené 2 jeux à rien dans le troisième. Est-ce l'écrasement ? Non ! Dans les grandes circonstances, les champions se retrouvent ; le « Seigneur » se réveille, s'accroche, arrive à 6 partout, puis se détache et enlève le set 8/6. Le repos est favorable au « Mousquetaire » qui poursuit sur sa lancée et s'adjuge la quatrième manche 6/2. Un bon départ dans l'ultime set et la foule croit que Cochet va réussir le miracle et faire pencher la balance de son côté, mais Pétra, après avoir été mené 3 à 1, revient et gagne 6/4.

Cochet a fourni une belle partie, et, si comme son collègue Benoit-Faure, il termine second d'un championnat national, il n'en sort nullement diminué. Cochet ne se contente pas d'être un champion, il est aussi un éducateur ; ses conseils judicieux et éclairés sont fort écoutés au Racing Club de France ; les jeunes joueurs, s'ils veulent prêter attention, sont sûrs de progresser. De plus, Cochet a fondé un journal « Sports et Documentation » où il écrit des articles de fond. Journaliste averti, il apporte ses connaissances, son expérience, ses souvenirs, ses conseils aux sportifs.

Comme Benoit-Faure, Cochet fait preuve d'une forme athlétique étonnante et que lui envieraient bien des jeunes. Ces deux hommes sont-ils une exception ? Que non pas ! Je connais un Chiquito de Cambo, dit le « Grand-père » qui, à plus de 60 ans, continue à fréquenter les frontons de France sans ressentir le poids des ans. Edouard Tenet en boxe, Henri Padou en natation, Quaglia en patinage sur glace font preuve d'une longévité musculaire dont le moins qu'on puisse dire, est qu'elle force l'admiration.

Ces hommes sont des exemples. Ils s'astreignent à un système de vie spécial qui leur permet de durer et de démontrer à leurs cadets qu'à 40 ans un homme n'est pas fini. A nos jeunes espoirs d'en tirer la leçon, de l'appliquer et de se montrer dignes de leurs glorieux vétérans.

Guy SIMON.

LES RESULTATS SPORTIFS

PING-PONG.



La rencontre France-Pologne du 7 août

Cette rencontre fut l'occasion d'un succès presque complet de l'équipe polonaise. Seul, Simon sauva l'honneur de l'équipe française. Il le fit d'ailleurs de façon brillante. Il prit sa revanche de la défaite que

le polonais Augustyniak lui avait infligée en 5 manches lors de la finale du dernier tournoi. Il gagna en 3 sets, menés à toute allure et dans lesquels il se montra plus sûr, plus rapide et plus mordant que son adversaire.

- Kryzinski (P) bat Fauquet (F) 21/12 21/11 21/11
- Nowiski (P) bat Boutet (F) 23/21 21/19 23/21
- Drela (P) bat Jean (F) 11/21 14/21 21/16 21/9 21/18
- Simon (F) bat Augustyniak (P) 21/16 21/9 21/11
- Kryzinski-Nowiski b. Callot-Copin (3 sets à 1)
- Augustyniak-Drela b. Simon-Boutet 21/12 18/21 21/15 12/21 21/8

BASKET-BALL.

L'équipe de basket-ball du stalag, commandée par Raymond Fauquet, continue la série de ses succès. Le 15 août, elle battait l'équipe de Gerresheim par 36 à 32. Victoire obtenue de justesse sur une équipe qui revint très fort en deuxième mi-temps. Le 22 août, sous une pluie battante, elle gagnait par 19 à 10 sur le kommando 633 qui possède pourtant une des plus belles équipes de la région. Enfin, le 29 août elle triomphait du 860 par 26 à 13. Quand assisterons-nous à sa première défaite ? Il doit y avoir dans les kommandos des joueurs qui sont persuadés qu'elle n'est pas invincible !...

FOOT-BALL.

15 Août : Le Stalag rend visite à Gerresheim. C'est la troisième édition. Le Stalag a gagné la première fois par 4 à 2. Puis les deux équipes ont fait match nul : 3 à 3. Cette fois, plus complet dans ses lignes, l'hôpital, bien emmené par Irrygaray, l'emporte par 3 à 1. Au Stalag, les blessures de Drevault et de Robert handicapèrent l'équipe qui joua avec cœur jusqu'à la fin, mais le succès de l'hôpital est régulier et mérité.

22 Août : Stalag bat Sélection d'Hilden par 5 à 1. C'était le clou de la saison pour la Sélection d'Hilden. N'avait-elle pas battu, par 5 à 1, l'équipe de Gerresheim qui venait de battre le Stalag par 3 à 1. Alors ? Eh bien ! il faut admettre que la petite crise dont souffrait le Stalag a été promptement surmontée. Remaniée dans ses lignes de demis et d'avants l'équipe chère à M. Fabre a fait une excellente exhibition. Tous les joueurs sont à féliciter. A Hilden, il y a de bonnes individualités. Lorsque l'équipe aura retrouvé sa cohésion, elle sera redoutable. Au Stalag, on est reparti de bon pied et l'équipe était ainsi composée : Bonneton, Pierre, Sevin, Donati, Guégen, Bonansea, Zamperetti, Simon, Roig, Joseph, Branco.

Voir la suite en page 9.

FIGURE SPORTIVE

Un ancien P. G. : Yvon PETRA

Un ancien P.G. est champion de France. Yvon Pétra a battu en finale du championnat de France de Tennis, Henri Cochet, donnant ainsi raison à ce que disait Guy Simon dans son article du mois dernier.

C'est son premier grand titre. Il n'en restera pas là. J'ai connu Pétra en Bretagne. Je l'ai vu jouer en 1934, alors qu'il était encore inconnu. C'est un garçon qui sait ce qu'il veut.

J'étais avec lui en juillet 1939, toujours en Bretagne. Il aurait pu être découragé. Rappelé sous les drapeaux, comme beaucoup, depuis le mois de mars, il gardait, avec son ami Pierre Pelliza, des Espagnols du côté de Perpignan, et aucune facilité ne leur était accordée pour s'entraîner. La Fédération de Tennis, le Ministre des Sports semblaient ignorer qu'ils étaient les deux plus sûrs espoirs du tennis français. Il s'en étonnait, mais sans méchanceté et sa belle humeur n'était pas entamée.

Certains, avant la guerre, le traitaient de « clown » et de « cabotin ». Si, parfois, sur un court, Pétra fait quelques « singeries », à la grande joie d'ailleurs des spectateurs, ce n'est pas une comédie qu'il joue. Il faut l'avoir vu, dans l'intimité, rire, parler, gesticuler, danser et blaguer, pour comprendre que ces « pitreries » ne sont que la manifestation spontanée d'un besoin naturel d'expansion et de détente. Pétra est simple et bon enfant. Déjà célèbre en 1939, il n'était pas grisé et, sur la petite plage où nous étions, il était vedette malgré lui, parce qu'il est grand, très grand, et qu'il ne peut pas passer inaperçu, mais il l'était avec beaucoup de simplicité, se laissant aller seulement à un amour impétueux et débordant de la vie. Et je vous assure que c'est un excellent et jovial camarade et qu'il est très « amusant » de passer quelques soirées avec lui.

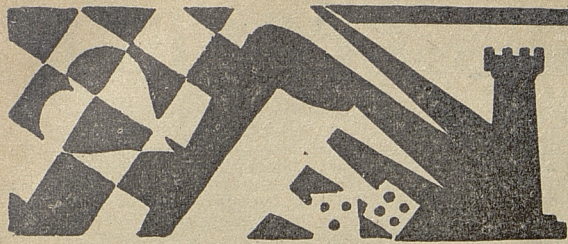
La France tient en lui un champion, un vrai. Sa victoire réjouit tous ceux qui l'ont connu et qui craignaient que trois ans d'inactivité, une blessure au genou qui lui valut son rapatriement d'Allemagne, ne l'empêchassent à jamais de reprendre une carrière interrompue en plein essor. Il a vaincu Cochet, il a vaincu le sort et il démontre que les Prisonniers sont capables de sortir intacts et même plus forts de la dure épreuve.

Pierre BOUTET.

50 pf., le prix d'une canette !

Mais aussi...

le montant de la cotisation mensuelle
à la **MUTUELLE.**



LOISIRS

STALAG : LE PRESIDENT HAUDECOEUR

Le 15 août, Henry Condé nous a présenté : « Le Président Haudecœur ». Il ne jouait pas, mais, dans une mise en scène excellente, dans les attitudes, les silences des acteurs, on sentait sa présence secrète et le résultat de son travail aux répétitions.

« Le Président Haudecœur » est une comédie en 4 actes de M. Roger-Ferdinand. Elle nous conte l'histoire d'un magistrat austère, dur et intransigeant, subitement transformé et humanisé, à l'âge de 50 ans, par la présence d'une jolie voisine. La pièce est bien menée et habilement construite; on y sent un effort de style et de tenue et c'est un excellent spectacle. Pourtant, au deuxième acte, lorsque Madame Remisol, la jolie voisine, entre inopinément chez le Président, il semble que nous assistons à un second départ, après un premier acte d'exposition. Elle arrive comme une fée, douée d'un charme mystérieux et puissant; chacun, pris, subjugué, sans défense, se confie à elle qui, en quelques instants, est au courant de tous les drames familiaux. Mais, bien vite, la pièce revient à une plus froide réalité. M. Roger-Ferdinand n'a pas voulu ou n'a pas pu, pour traiter ce sujet assez connu, exploiter cette veine légère et aérienne. Peut-être manque-t-il de souffle? Nous attendions un enchantement et nous n'avons qu'un travail consciencieux et bien fait. Après tout, ce n'est pas si fréquent!

Dans le rôle écrasant du Président Haudecœur, Albert Fischer fut excellent. Il nous avait habitués à des personnages rudes, cassants et sans amabilité. Il nous a démontré qu'il était capable d'être galant, tendre et délicatement sentimental. Qu'il soit félicité pour le gros travail qu'il a fourni. Sa réussite est une juste récompense.

Pergon fut plus « femme » et plus « séduisante » que jamais. Son entrée en scène fut accueillie par un murmure flatteur. « Elle » était habillée d'un élégant tailleur qui fait honneur au goût et à l'habileté de Rossignol. Mais son succès n'est pas dû uniquement à son couturier. Celui-ci n'a fait que mettre en évidence un talent que chacun connaît depuis longtemps.

Fernand Ozeré fut désopilant dans le rôle du « cousin dans la lune », touche à tout, maniaque et poète méconnu. Il mit véritablement la salle en joie par ses gestes et ses mimiques.

Edmond Lohier est le jeune premier rêvé. Dommage pour lui qu'il n'y ait pas de spectatrices dans la salle, il serait étouffé à la sortie!

Désiré Coudière, en femme du monde légère et désinvolte, fit preuve, une fois de plus, de ses réels talents de comédien.

Robert Hannay faisait ses débuts sur notre scène. Il soutint fort bien l'honneur de la Belgique, dans un rôle de vieille fille très ingrat et délicat.

Les autres rôles étaient épisodiques. Iwanoski nous campa un substitut cocassement fâché par une mésaventure conjugale, Le Botland, un curé placide, souriant et bon enfant, Rossignol, un secrétaire maladroit et encombrant et Desphelippon, un valet de chambre futé, qui voit tout et ne dit rien.

Maintenant, bonne chance aux « Comédiens Amateurs ». Ils vont aller raconter à leurs camarades des kommandos les débiles sentimentaux du Président Haudecœur. Ils doivent connaître un beau succès.

Le spectateur.

LE THEATRE AU KOMMANDO 1912

« A bas le cafard! Vive la gaité! » telle est notre devise.

Depuis un an notre kommando possède son théâtre qui, sous l'impulsion de Le Goff et Leclercq a pris une importance toujours grandissante. Il y fut joué notamment « Le Misanthrope et l'Auvergnat », « L'Hypnotiseur malgré lui », « Fantôme à louer », « On demande un bandit », « Un client difficile », et d'autres encore que je ne cite pas. Le groupe artistique fut à la hauteur de sa tâche dans l'interprétation de ces pièces.

A chaque représentation nos chanteurs renouvellent leur répertoire. Rohart nous dit avec beaucoup de verve et d'entrain le répertoire Chevalier; Leclercq et Le Goff, Pua, Mitaine, Rohart et Annonier nous charment avec leurs mélodies et leurs chansons. Renier, notre comique, déride les plus moroses. Le jazz, sous la direction de M. l'Abbé Vignoud, se taille une large part de succès; il nous est donné souvent le plaisir de l'entendre. Quand le temps le permet, nos musiciens s'installent dans la cour; en fumant une élégante les P. G. de Lirich passent d'agréables moments.

Le dimanche de la Pentecôte fut très animé au kommando, nous ne pouvions pas laisser passer cette fête sans offrir quelques distractions. Nous décidâmes d'organiser une fête foraine pour varier le programme. La cour nous servit de piste. Dès les premières notes de cette musique si caractéristique, les chambres se vidèrent, personne ne voulant manquer la parade; puis la séance commença avec les clowns qui firent bien les clowns il faut le dire, les lutteurs, boxeurs, s'affrontèrent, les jeux d'adresse de Sergent furent très applaudis, la présentation de la ménagerie déclina les éclats de rire. Le temps étant de la partie ce fut un gros succès pour les organisateurs.

Je tiens à remercier au nom des camarades du kommando tous ceux qui se dévouèrent pour la cause des « Distractions ». P. D.

UNE HISTOIRE...

Une route. Une poule cherche, dans le menu crotin qui s'y trouve, sa pitance et celle de ses petits. Un nuage de poussière se forme à l'horizon. Notre poule est trop absorbée pour y prendre garde. Le nuage de poussière s'approche; Dame Poule picore toujours; il s'ouvre et libère une minuscule voiture (Simca ou Rosenhart, nul ne s'en souvient); elle voit l'obstacle. Trop tard! Poulet!, toute à son régal, ne s'en soucie pas. Un choc. La voiture fait un écart, des plumes volent et des gloussements aigus fusent...

Le calme revient, la poussière tombe, les plumes aussi et la petite voiture continue sa route, un peu émue. Poupoule se relève, remet un peu d'ordre dans sa toilette, jette un coup d'œil rêveur sur l'objet qui s'éloigne et dans un soupir comblé et pâmé, s'écrie:

— « Oh! le bon coq! »

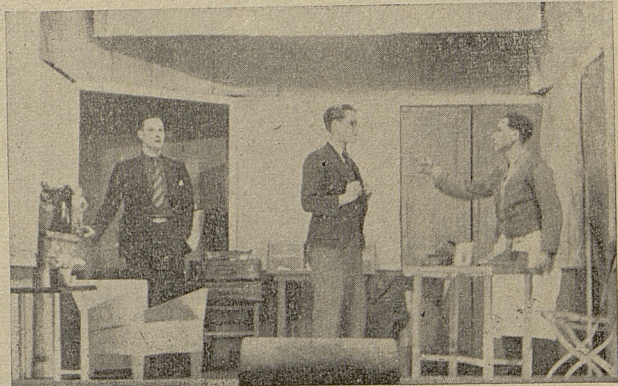
LA LUNE ENCHAINEE AU KOMMANDO 1633

Dans un petit kommando sur les bords de la Wupper, il y avait 65 prisonniers. Soudain, arrivèrent 10 camarades; leur chef de file était Perasi. Celui-ci décide de sortir de sa torpeur ce kommando endormi. Et, à Pâques, la première représentation théâtrale eut lieu devant une salle comble. Remerciements au kommando 1634 qui, par sa présence, encouragea vivement la troupe de la « Lune enchaînée ».

Pâques 43. — « Le train pour Venise », comédie en 3 actes de G. Berr et L. Verneuil. Nos compliments à Vandecastel qui se tira très bien du rôle de Caroline, et à Colpart, de celui du beau-père. N'oublions pas Dubus, Perasi, et Nicolas qui, pour leurs débuts sur les planches, furent impeccables.

Séance récréative du 25 juillet. — Cet après-midi fut un grand succès pour la petite troupe dont les efforts sont ainsi bien récompensés. Une ambiance parfaite règne dans la salle. Nos camarades des kommandos 1634 et 1631 sont venus nombreux pour applaudir nos acteurs et oublier pendant quelques heures les durs moments de la captivité.

A 14 h. 30, le sympathique petit Robert nous annonce le début du



spectacle. Il commence par une comédie gaie : « Un client difficile » Notre Homme de Confiance Le Comte est parfait dans le rôle du secrétaire; n'oublions pas non plus Monot qui se fit applaudir dans le rôle du mari éploré. Les histoires amusantes de Cafougniette nous permettent d'attendre la deuxième comédie gaie de Max Régner : « L'Art de bien vendre ». Elle est jouée à la perfection par Dubus, Paillard, Colpart, et la charmante cliente Vandecastel. Pour terminer : « L'Auberge qui chante ». Un acte de chansons et d'humour arrangé par Monot, avec le concours de Paillard, Dubus, Vandecastel et Perasi. Applaudissons tout de suite le duo Perasi-Gambarte, les vieilles chansons de Paillard; enfin Monot transporta toute la salle dans notre cher pays avec : « Ça sent si bon la France ».

Remarqué la finesse des décors dus au talent des camarades Dufour et Rollin.

Mention spéciale aux camarades Caffiaux, Lambersant et Larmurier qui changèrent les décors en un temps record.

Les camarades du 1633, enfin réveillés, sont décidés à combattre de façon acharnée le cafard qui ne doit plus exister chez les « Gefangues de 43 ».

Maréchal des Logis Roger GRANNEC.

LES PROBLÈMES AMUSANTS

1. — **Le problème de l'escargot.** Un escargot grimpe le long d'un poteau ayant 12 m. de hauteur parcourt 3 m. pendant la journée mais redescend de 2 m. pendant la nuit. Combien faudra-t-il de jours et de nuits à l'escargot pour arriver au sommet du poteau?

2. — **Le problème du tailleur.** Un tailleur a une pièce de drap de 12 m. de long; tous les jours il en coupe 2 m. Au bout de combien de jours la pièce sera-t-elle entièrement coupée?

3. — **Le problème des trois joueurs.** Trois joueurs conviennent que le perdant de chaque partie doublera l'avoire de chacun des deux autres. Ils jouent 3 parties et perdent chacun une partie. A la fin, ils se trouvent posséder chacun 16 francs. Combien chacun possédait-il en se mettant au jeu?

4. — **Le problème des sœurs qui ne sont pas parentes.** Deux femmes peuvent-elles avoir la même sœur et ne pas être parentes?

Les solutions de ces problèmes se trouvent à la page 10. Avant de vous y reporter, tentez de les trouver vous-mêmes.

RÉSULTATS SPORTIFS (SUITE DE LA PAGE 8)

Basket-Ball. — 15 Août. Bat. 16 (1) bat 503 (1) par 28 à 18
Bat. 16 (2) bat 503 (2) par 18 à 14.

Foot-Ball. — 11 Juillet. 503 (2) et 515 (1) 3 à 3.
503 (1) bat 519 par 3 à 1.

25 Juillet. Sélection d'Hilden bat 503 par 2 à 1. (1 b. et 1 pén. à 1 b.)

15 Août. 503 (2) bat 633 (2) par 2 à 1.

633 (1) bat 503 (1) par 3 à 1.

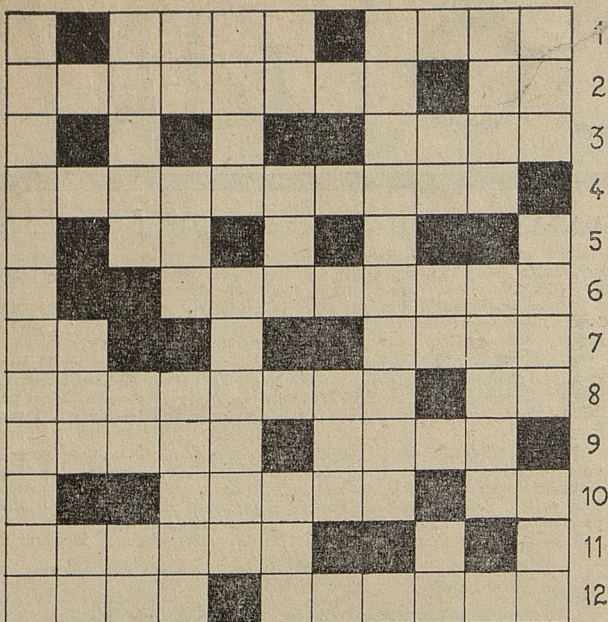
29 Août. Stalag (1) bat 860 par 3 à 0.

Stalag (2) et équipe mixte 860/843 font match nul 1 à 1.

Rugby. — 8 Juillet. 503 bat 633 par 6 à 3.

11 Août. 503 et 633 font match nul 3 à 3.

I II III IV V VI VII VIII IX X XI



SOLUTIONS DES PROBLEMES AMUSANTS :

Avant de lire les solutions, consultez les énoncés des problèmes (p. 9) et tentez de les résoudre :

1. — Le problème de l'escargot.

Ce problème est enfantin. Il est évident que l'escargot avance d'un mètre dans une journée ; et lorsqu'il aura marché pendant 9 journées complètes, il sera à 3 m. du sommet. Il atteindra donc celui-ci à la fin du jour qui suivra. En somme, il lui faudra marcher pendant 10 jours et 9 nuits.

2. — Le problème du tailleur.

Ce n'est pas au bout de 6 jours, le sixième jour, il n'a plus rien à couper, puisque le cinquième il ne reste plus que 4 m. et qu'il achève de couper la pièce en une seule fois.

3. — Le problème des trois joueurs.

Supposons que le joueur A perde la première partie, le joueur B la seconde et le joueur C la troisième. Puisqu'à la fin de la troisième partie A et B possèdent 16 francs et que C a doublé leur mise, ils possédaient donc à la fin de la deuxième partie chacun 8 francs et C possédait 32 francs. B a perdu la deuxième partie et puisqu'il a doublé la mise de A qui possède 8 francs, c'est que A possédait 4 francs, lui B possédait 28 francs et C 16 francs. Enfin, A a perdu la première partie, donc C possédait 8 francs, B possédait 14 francs et A 26 francs.

4. — Le problème des sœurs qui n'ont pas de parents.

Un homme A épouse une femme B et ils ont une fille C. A et B divorcent ; A se remarie et, de cette union naît une fille D ; B se remarie également et, de cette union, naît une fille E. Les deux filles D et E ont pour sœur C, la première par son père, la seconde par sa mère et elles n'ont entre elles aucune parenté.

(Problèmes proposés et résolus par M. Boucheny).

LE COIN DU LETTRÉ

Pour ceux qui n'auraient pas su à qui attribuer les vers que nous avons soumis à votre perspicacité le mois dernier, nous donnons le nom des auteurs :

Souvent je ne sais quoi, qu'on ne peut exprimer
Nous surprend, nous emporte et nous force d'aimer.
CORNEILLE (Médée)

Qu'est devenu ce teint dont la couleur fleurie
Semblait d'ortolans seuls et de bisques nourrie...?
BOILEAU (Le Repas Ridicule)

Dans ce val solitaire et sombre
Le cerf qui brame au bruit de l'eau
Penchant ses yeux dans un miroir
S'amuse à regarder son ombre.
Théophile de VIAU (La Solitude)

Et mon cœur autrefois superbe
Humble se rendit à l'amour
Quand il vit votre cul sur l'herbe
Faire honte aux rayons du jour.
VOITURE.

Nous publierons dans le prochain numéro le nom de ceux qui nous auront donné une réponse juste, à condition qu'elle nous soit parvenue avant la parution du présent numéro.

Nous livrons à votre esprit de recherche ces autres vers :

O Seigneur, ouvrez-moi les portes de la nuit !...

Je suis celui qu'on aime et qu'on ne connaît pas.

C'est la mort qui console, hélas ! et qui fait vivre.

La chair est triste, hélas ! et j'ai lu tous les livres.

Ce sont quatre poètes du XIXe siècle qui les ont écrits.

NOS CONCOURS

1^o CONCOURS DE MOTS CROISÉS.

Horizontalement : 1 — Dieu des vents — Ville française — 2 — Ceux qui travaillent de leurs mains — Conjonction — 3 — Adjectif possessif — 4 — Mise à exécution d'un projet — 5 — Deux voyelles — 6 — Travailler la terre pour la fertiliser — 7 — Note de musique — Règles obligatoires — 8 — Ayant trait à l'agriculture — Sert à la couturière — 9 — Planète — Prénom masculin — 10 — Ville provençale — Initiale d'une monnaie en vogue — 11 — Ce qui fait saillie — 12 — Situation — agréée.

Verticalement : I — Collection des termes techniques d'une science ou d'un art — II — Pièce d'une charrue — Conjonction — III — Esquive — Deux consonnes — Article — IV — Métal — Masse de pierre très dure — Du verbe aller — V — Attachée — Plaque des arbres — VI — Deux voyelles — Pièce aiguisée par un bout — Trois lettres de « famille » — VII — Trois lettres de « rale » — VIII — Rendues semblables — IX — Préfixe — Phonétiquement « petit d'un ruminant » — X — Prince troyen — Espèce de gros canard du nord — XI — Première partie du nom d'une ville du Nord de la France — Anneau de cordage — Synonyme de « Pas ».

Dans ce « Mots Croisés », 11 mots ont été pris dans un article du « Nouvelliste ».

Quels sont ces mots ?

Dans quel article se trouvent-ils ?

Question subsidiaire destinée à départager, le cas échéant, les concurrents : L'auteur de ce « Mots Croisés », Paul Guyot, a mis, pour le composer, un certain temps. L'indiquer en heures, minutes et secondes.

PRIX. — 10 prix seront distribués :

5 premiers prix de 2 paquets de cigarettes chacun.
5 seconds prix d'un paquet de cigarettes chacun.

2^o CONCOURS PERMANENTS.

Nous rappelons le règlement des concours indiqués dans notre dernier numéro.

A. — Concours de la meilleure histoire.

Notre vie actuelle peut servir de prétexte à des aventures cocasses ! Peu importe qu'elles soient exactes, arrangées ou inventées si elles sont drôles. Nous ne refuserons pas, toutefois, celles qui seraient étrangères à notre vie de captif pourvu qu'elles soient inédites. Bien que les oreilles des prisonniers ne soient pas très délicates, nous ne pourrions pas prendre en considération les histoires ordurières. Mais la gaularie française se joue des difficultés et est toujours acceptable sous une forme élégante et choisie. Ces histoires devront être courtes (au maximum, 8 à 15 lignes du Nouvelliste).

Le jury se réunira tous les mois, quelques jours avant la mise en page du journal. Les histoires arrivées après la délibération du jury compteront pour le concours du mois suivant.

Cinq prix en cigarettes seront distribués chaque mois :

Au premier, 5 paquets de cigarettes, au second, 4, au troisième, 3, etc.

B. — Concours du meilleur dessin humoristique.

Ce concours est organisé dans le même esprit que le précédent.

Trois prix seront distribués chaque mois :

Au premier, 5 paquets de cigarettes, au second, 4 et au troisième, 3.

N. B. — Ces concours sont ouverts pour une durée de trois mois, renouvelable si le succès l'oblige.

3^o CONCOURS DE NOËL.

Il s'agit de nous envoyer, avant le 1er novembre au plus tard, un conte de Noël.

La longueur de ce conte ne doit pas excéder une page et demie du Nouvelliste. Il doit être inédit, avoir été écrit en captivité et être, autant que possible, en rapport avec la fête de Noël.

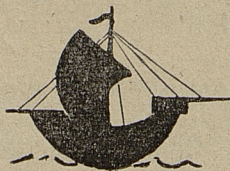
Ce concours est doté de trois prix :

1er prix : 25 RM et 10 paquets de cigarettes.
2e prix : 15 RM et 7 paquets de cigarettes.
3e prix : 10 RM et 5 paquets de cigarettes.

Des prix de consolation seront décernés si les envois sont trop nombreux. Le conte ayant remporté le premier prix sera publié dans le numéro de décembre.

Pour plus de précisions, consulter le numéro précédent du Nouvelliste (page 10).

ENCORE UN MOIS !..



Vos envois doivent parvenir
au Bureau de l'Homme de
Confiance Ppal du stalag
avant le 15 octobre prochain

EXPOSITION DU STALAG VI J
PARIS - DÉCEMBRE 43

